

## CHARTRE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage constitue une opportunité pour les entreprises qui, au travers d'un apport en compétences, s'engagent par la transmission des savoirs à former les salariés de demain. L'apprentissage est une opportunité pour les jeunes de se former à un métier et d'acquérir une solide expérience sur le terrain.

L'apprentissage est aussi un accompagnement humain et une transmission de valeurs. Au fil des années, l'apprenti devient un citoyen avec le soutien de son maître d'apprentissage et du Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

### Les engagements de l'apprenti

#### L'apprenti s'engage auprès de l'entreprise à :

- S'investir dans l'équipe de professionnels qui l'accueille ;
- Effectuer les missions confiées par l'employeur et son maître d'apprentissage ;
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise (respect du règlement intérieur, des horaires, des locaux, des équipements et du matériel mis à sa disposition) ;
- Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail pour protéger ses collègues et lui-même ;
- Rendre compte à son employeur et/ou maître d'apprentissage de ses activités en CFA ;
- Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.

#### L'apprenti s'engage auprès du Centre de Formation d'Apprentis à :

- S'investir totalement dans sa formation au CFA ;
- Rendre compte au CFA de ses activités en entreprise ;
- Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à sa disposition ;
- Participer aux épreuves d'examen du diplôme ou du titre préparé.

### Les engagements de l'employeur et du maître d'apprentissage

#### L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès de l'apprenti à :

- Faciliter son intégration en lui donnant des repères et un cadre de travail lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions ;
- Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme ou le titre préparé ;

### CFA MFR LE CLOS DES BAZ

- Veiller au suivi de sa formation en CFA, notamment en participant aux rencontres organisées par le CFA, en complétant le carnet de liaison ;
- Assurer son inscription et sa participation à l'examen conduisant au diplôme ou au titre préparé ;
- Respecter la législation du travail : verser à l'apprenti la rémunération qui lui est due, appliquer les règles de durée du travail et de sécurité ;

**L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès du Centre de Formation d'Apprentis à :**

- Respecter le calendrier de formation en CFA ;
- Veiller au suivi de la formation par l'apprenti ;
- Contribuer à la progression pédagogique de son apprenti en lui proposant des situations de travail formatives et variées en lien avec la formation suivie en CFA ;
- Être en lien régulier avec le CFA, par contact direct et en utilisant les documents mis à disposition par le centre de formation ;

### Les engagements du CFA MFR Le Clos des Baz

**La MFR s'engage auprès de l'apprenti à :**

- Dispenser une formation générale, technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle ;
- L'accompagner tout au long de sa formation et prendre en compte ses éventuelles difficultés ;
- Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents de liaison CFA/entreprise/apprenti ;
- L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle ;
- L'accompagner dans son orientation ;
- En cas de rupture de contrat, l'accompagner dans la recherche d'un nouveau contrat d'apprentissage.

**Le Centre de Formation d'Apprentis s'engage auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage à :**

- Articuler la formation en entreprise et celle dispensée en centre par l'analyse des tâches accomplies et des savoir-faire acquis en milieu de travail ;
- Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti ;
- Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'apprenti de la formation en centre et alerter sur les difficultés éventuelles ;
- Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'apprenti en entreprise et prévenir une rupture du contrat.

Signatures :

De l'apprenti

De l'entreprise

Du CFA

**CFA MFR LE CLOS DES BAZ**